

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mil dix-sept, le seize février à 14 heures 00, les membres du Bureau de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis au siège de l'Intercom – 299 rue du Haut des Granges – 27300 BERNAY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le vendredi 10 février 2017.

Nombre de membres en exercice : **16**

Nombre de présents : **13**

Nombre de Pouvoirs : **0**

Nombre de Votants : **13**

Etaient présents :

M. ROUSSELIN Jean-Claude, BONAMY Jean-Hugues, M. MONTIER Jean-Noël, M. SCRIBOT Frédéric, M. CHAUVIN Pierre, M. ANTHIERENS André, M. FORCHER Bernard, M. BEURIOT Valéry, Mme LECLERC Marie-Françoise, Mme DECLERCQ Florence, M. RUEL Yves, M. PREVOST Lionel et M. FINET Pascal .

Absents excusés :

M. GRAVELLE Nicolas, M. PREVOST J.J. et Mme VAGNER Marie-Lyne.

BUREAU du 16 février 2017

Délibération N° GDV2017-01

Objet : Divers tarifs Aire d'accueil des gens du voyage

Conformément à l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2016-96 du 28 septembre 2016 portant création de la communauté de communes «Intercom Bernay Terres de Normandie» et l'exercice de la compétence obligatoire « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », il est nécessaire de fixer les tarifs relatifs à l'aire d'accueil des gens du voyage sur le site de Bernay.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs suivants sont proposés :

- Caution de 80.00 € payable à l'arrivée
- Tarif / jour : 2.90 € par emplacement payable à la semaine
- Consommation eau par m³ : 2.20 €
- Consommation d'électricité par KWh : 0.15 €
- Tarif hivernal par jour (1^{er} novembre au 31 mars) : 1.50 €

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du Bureau de l'Intercom Bernay Terres de Normandie décident d'appliquer les tarifs ci-dessus visés pour l'aire d'accueil des gens du voyage sur le site de Bernay.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



*DELIBERATION OU ARRETE
RENDU EXECUTOIRE PAR PUBLICATION
OU NOTIFICATION A COMPTER DU 3.03.2017
"LE PRESIDENT"*



Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
13	13	0	0